











ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

1.	LE PROGRAMME FEDER-FSE	P3
2.	POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?	P5
3.	CONTEXTE ET TEMPS FORTS DE L'ANNÉE	P5
4.	EXEMPLES DE PROJETS FINANCES	P8









ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

1. LE PROGRAMME FEDER-FSE

Le programme FEDER-FSE a été adopté le 18 décembre 2014.

Il est structuré en 12 axes dont 3 pour l'assistance technique (subventionnement de la mise en œuvre stratégique et opérationnelle du PO).

Les axes reflètent la stratégie adoptée par la Collectivité Territoriale de Guyane, en lien étroit avec ses partenaires sur le territoire : les Services de l'État et le Centre National d'Études Spatiales (Délégation Espace pour la Guyane).

Ces axes sont déclinés en objectifs spécifiques (OS), en fonction des besoins et ambitions du territoire. Ces investissements participent au développement économique, à l'aménagement et à une meilleure intégration sociale en Guyane.

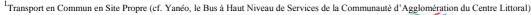
Le programme se caractérise ainsi par un large champ d'interventions liées à l'innovation, à la compétitivité des entreprises, aux infrastructures et services numériques, à la maitrise de l'énergie et à la préservation de l'environnement, aux aménagements urbains et à la protection de la biodiversité, aux structures médico-sociales, aux infrastructures d'éducation et de formation, à l'insertion professionnelle et à la compensation des surcoûts de transport.

L'enveloppe financière n'est pas répartie de manière égale, ainsi les axes 1 « Recherche, Innovation et Entreprises » et 4 « Aménagement urbain et protection de la biodiversité » sont les mieux dotés. Il est à noter que le FSE ne représente que 9,1% de la maquette totale du programme opérationnel FEDER-FSE.

Rappel des axes et de leurs OS

- Axe 1: Recherche, Innovation, Économie (OS1, 2 et 3)
- Axe 2 : Infrastructures et Services Numériques (OS4 et 5)
- Axe 3 : Efficacité énergétique et TCSP1 (OS6 et 7)
- Axe 4: Aménagement territorial, Eau & Assainissement, Déchets et Biodiversité (OS8, 9, 10 et 11)
- Axe 5: Accueil dans les structures médico-sociales (OS12)
- Axe 6: Infrastructures éducatives (OS13)
- Axe 7: Formation professionnelle au titre du FSE (OS14, 14b et 14c)
- Axe 8 : Désenclavement, Fret et Coûts portuaires (OS15, 16 et 17)
- Axe 9: Assistance technique au titre du FEDER (OS18)
- Axe 10: Assistance technique au titre du FSE (OS19)
- Axe 11: Réponses à la crise COVID-19 REACT EU FEDER (OS20, 21, 22 et 23)
- Axe 12: Assistance Technique au titre de REACT EU (OS24)

Figure 1 - Liste des axes et objectifs spécifiques







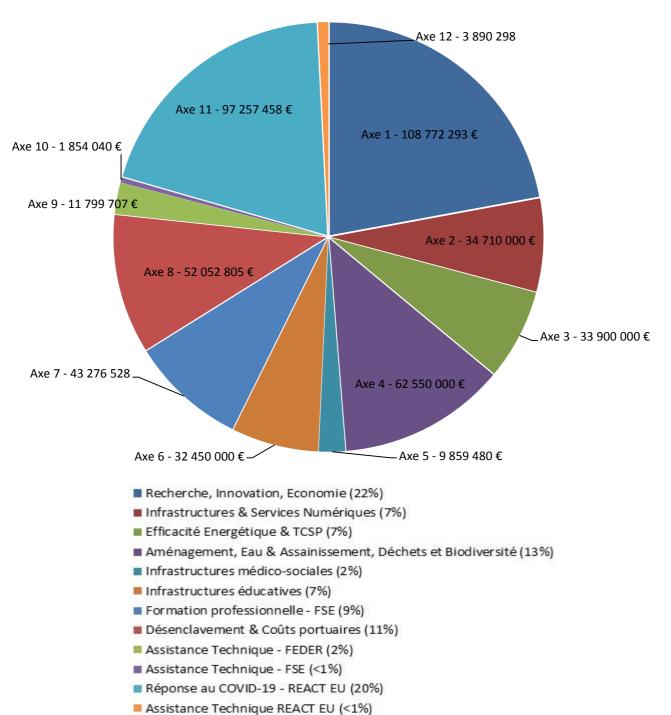






ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

Le Programme opérationnel (PO) du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) couplé au Fonds Social Européen (FSE) pour la Guyane est doté de **492,4 millions d'euros de crédits européens** pour la période 2014-2020.











ANNEXE 1: Résumé Citoyen

Les Services de l'État et le CNES cofinancent le PO FEDER-FSE Guyane à hauteur de 236,4 millions d'euros (minimum). Le Programme dispose donc d'une enveloppe totale de 728,7 millions d'euros pour soutenir le développement territorial, qui peut être complété par des investissements privés.

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) est l'autorité de gestion du FEDER-FSE 2014-2020. C'est la mission confiée à son Pôle Affaires Européennes (PAE). Les trois directions du PAE (pilotage, instruction, gestion) travaillent avec des services interconnectés dédiés au développement et à l'aménagement du territoire. Le PAE assure également la communication sur le programme.

2. POURQUOI CE RESUME CITOYEN?

En Europe, toute autorité de gestion doit élaborer chaque année un rapport annuel de mise en œuvre du programme et le transmettre à la Commission européenne. Ces rapports annuels sont bien entendus accessibles au public. Ils sont complétés par des résumés à l'intention des citoyens qui doivent permettre à ces derniers d'avoir un aperçu rapide des principaux éléments contenus dans ces documents.

En vertu de l'article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013, un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens est mis à la disposition du public. Il présente le contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre, doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Le présent rapport porte sur la programmation du FEDER-FSE Guyane, depuis son adoption. Il couvre ainsi les années de 2014 à 2021, et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

3. CONTEXTE ET TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Pour la Guyane, l'année 2021 a été marquée par les conséquences de la crise sanitaire et de la récession économique liée. Malgré cela, la performance du PO FEDER-FSE Guyane s'est avérée remarquable : entre fin 2020 et 2021, les paiements aux bénéficiaires ont augmenté de 24% (contre +16% seulement entre 2019 et 2020). De même, les montants UE programmés se sont accrus de 34% d'une année à l'autre.

Ce bond est le reflet des efforts des services de la CTG et de ses partenaires en faveur du maintien et de la croissance des activités administratives et économiques.

En juin 2021, le PO FEDER-FSE a été modifié dans le but de l'adapter au règlement dit « REACT EU », relatif aux ressources supplémentaires pour favoriser la réparation des dommages causés par la crise sanitaire. Les axes 11 et 12 ont été créés, avec une enveloppe FEDER de plus de 101 millions d'euros, afin de soutenir activement la résilience territoriale en matière de santé, d'infrastructures numériques, de biodiversité et d'aménagement territorial.

Cette nouvelle version du programme répond désormais plus exactement aux réalités guyanaises, dans la mesure où elle contribue à limiter le ralentissement de l'activité économique, à soutenir l'emploi et à accompagner les personnes et secteurs en situation de précarité.

Au 31 décembre 2021, la programmation s'élève à **741 389 755** € en coût total, et 359 363 269 € en FEDER-FSE.









ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

425 dossiers ont été programmés, entre 2014 et 2021.

De plus, 130 681 937 € de FEDER-FSE ont été payés aux bénéficiaires depuis le début de la programmation, soit 36% des montants UE programmés. Le montant payé sur l'année 2021 s'élève à 38 866 736 €.

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) a respecté le profil de consommation de ses crédits puisqu'elle a, une nouvelle fois, dépassé largement, à la fin de l'exercice 2021, le seuil annuel de dégagement d'office² imposé par la Commission Européenne.

Ainsi, les services du PAE ont certifié, et conséquemment payé, suffisamment de dépenses (remontées par les bénéficiaires) pour démontrer la performance de l'intervention de l'Union Européenne sur le territoire, pour l'année 2021 et une partie de l'année 2022 :

18Axe Prioritaire	Maquette UE (€)	Programmé UE (€)	Payé UE (€)	Taux de réalisation financière ³
1. Recherche, Innovation, Économie	108 772 293	77 189 671	30 823 821	28%
2. Infrastructures et Services numériques	34 710 000	14 093 153	6 214 206	18%
3. Efficacité énergétique, TCSP ⁴	33 900 000	28 740 331	1 413 125	4%
4. Aménagement, Eau & Assainissement, Déchets et Biodiversité	62 550 000	59 056 600	26 128 539	42%
5. Accueil dans les structures médico-sociales	9 859 480	9 851 511	1 567 126	16%
6. Infrastructures éducatives	32 450 000	31 628 063	13 802 147	43%
7. Formation professionnelle au titre du FSE	43 276 528	43 821 305	15 905 048	37%
8. Désenclavement, Fret et Coûts portuaires	52 052 805	49 976 569	26 273 797	50%
9. Assistance Technique pour la mise en œuvre du FEDER	11 799 707	11 799 707	8 666 206	73%
10. Assistance Technique pour la mise en œuvre du FSE	1 854 040	1 854 040	1 018 426	55%
11. Réponses à la crise COVID-19 – REACT EU FEDER	97 257 458	28 000 000	0	0%
12. Assistance Technique au titre de REACT EU	3 890 298	3 890 298	0	0%
TOTAL	492 372 609	359 901 248	131 812 441	27%

Figure 3 - Montants payés par axe prioritaire

Sur l'Axe 1, 21 opérations supplémentaires ont été programmées, sur l'OS3_Recherche Innovation Économie principalement, tandis que 36 opérations ont reçu au moins un paiement. Cela se traduit par **76 entreprises supplémentaires bénéficiant d'un soutien (ou un total de 227 entreprises soutenues depuis 2014**), dont 8 ont bénéficié d'une subvention FEDER – sur 59, depuis 2014.

⁴Transport en Commun en Site Propre (cf. Yanéo, le Bus à Haut Niveau de Services de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral)







²Le dégagement d'office est l'annulation, par la Commission européenne, d'une partie des crédits dont dispose le programme, sur la base d'un engagement annuel. Cela signifie que si les dépenses correspondant au montant engagé ne sont pas certifiées à la Commission européenne dans les délais prévus, les crédits communautaires correspondants sont perdus pour le programme.

³L'AG et ses partenaires travaillent déjà à accélérer les paiements ou à accompagner les bénéficiaires sur leurs remontées de dépenses pour les mesures dont le taux de réalisation financière est inférieur à 30%. Lorsqu'il est compris entre 31% et 50%, il s'agit surtout de s'assurer de l'adéquation du programme aux réalités et besoins territoriaux; tandis qu'un taux de réalisation financière supérieur à 50% annonce une atteinte certaine des objectifs de performance, au 31 décembre 2023.



ANNEXE 1: Résumé Citoyen

De plus, le cofinancement FEDER du « Prêt Rebond Guyane » (à hauteur de près de 2 millions d'euros), porté par BPI France, a permis d'attribuer des **prêts à taux zéro** − **de 10 000** € à **50 000** € − à **126 T-PME**⁵ **guyanaises**. Grâce à ce projet, ces entreprises ont vu leur résilience considérablement augmenter à la suite des crises sanitaires et économiques.

Sur l'Axe 8, 47 dossiers supplémentaires ont été programmés (dont 45 relèvent de l'OS16_Aide au fret) parmi lesquels 12 projets ont reçu au moins un paiement.

Ce dynamisme est le résultat des efforts déployés en matière de rattrapage et de priorisation : ces deux axes subissaient, en effet, un retard conséquent en matière d'instruction.

Les axes suivants, dont les taux de paiement et de certification ne sont pas optimaux, font déjà l'objet de mesures correctives afin d'éliminer les risques de sous-performance à l'approche de la fin de programmation :

- L'axe 2, dont l'OS4_Infrastructures Numériques subit les retards de mise en œuvre des projets d'infrastructures numériques portés par la SPLANG⁶, elle-même considérablement limitée par la crise sanitaire. Son opération « Connexion numérique des sites isolés » (19M€ de FEDER) a été programmée en début d'année 2022, et ce qui permettra de consommer l'ensemble de l'enveloppe restante.
- L'axe 3, dont l'OS7_TCSP⁷ est impacté par les aléas propres aux grands projets d'infrastructures. Sélectionné et approuvé courant 2021, son taux de réalisation physique atteignait déjà environ 30% au 31 décembre.
 - Un groupe de travail est construit pour encadrer et améliorer le tuilage vers la programmation suivante, pour la seconde phase du grand projet.
- L'axe 7, dont l'OS14_Formation professionnelle souffre toujours du manque d'expertise des bénéficiaires en matière de gestion de projets européens, ce qui limite considérablement le nombre et la qualité des demandes de subvention et de paiement.
 - A la suite, notamment, d'un audit de la Commission Européenne sur le traitement et la fiabilisation des données participants, l'AG et ses partenaires ont toutefois optimisé les procédures en prévision de la clôture 2014-2020 et du lancement 2021-2027.

Les autres axes prioritaires du programme bénéficient de suffisamment de projets en cours d'instruction pour garantir l'atteinte des objectifs de performance d'ici 2023.

C'est spécifiquement le cas de l'axe 11, dit « REACT EU », pour lequel les enveloppes ont été calculées en fonction des projets dont la mise en œuvre est incontournable, du fait de leur intérêt stratégique pour le territoire.

Par ailleurs, l'implémentation du Programme s'est caractérisée, en 2021, par la poursuite des stratégies et procédures mises en place à la fois pour optimiser sa performance et anticiper le passage à 2021-2027. Cela s'est traduit par un rattrapage massif de l'instruction des demandes de subvention et de paiement en attente, ainsi que par un accompagnement rapproché et systématique des bénéficiaires afin de garantir la transmission des pièces administratives nécessaires à la bonne marche de leurs projets.

⁷Transport en Commun en Site Propre (cf. Yanéo, le Bus à Haut Niveau de Services de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral)







⁵Très petites, petites et moyennes entreprises.

⁶Société Publique Locale pour l'Aménagement Numérique de la Guyane



ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

4. EXEMPLES DE PROJETS FINANCES

« Projet de recherche sur le Wassai »







L'opération est dédiée à la recherche et au développement en agro-industrie et notamment en agro-alimentaire. Dans un second temps, il s'agira de l'exploitation commerciale des résultats de ces recherches. La création et le développement de nouveaux produits à base ou issus du wassai pour révéler de nouveaux modes de consommation, la Guyane pourra se prévaloir d'être un territoire porteur de brevets industriels agroalimentaires.

Le domaine d'activité qui bénéficiera des résultats de la recherche sur le fruit du wassai est la transformation de fruits de palmier en produits finis et intermédiaires pour les industries alimentaires, cosmétique et pharmaceutique. Mais également la restauration, les surfaces de vente alimentaire et le commerce spécialisé dans la vente de produits énergisants et l'épicerie exotique.

Ce projet fait partie d'un projet plus global et collectif qui est la mise en place d'une filière de production du wassai en Guyane. En amont, il y a la production agricole. Celle-ci sera assurée par différents agriculteurs qui garantiront la fourniture de la matière première. Ainsi, un partenariat avec la coopérative Bio Savane a été mise en place.

Une usine de transformation assurera un achat intégral de la production ainsi que la commercialisation des produits transformés.

83 752 €

de FEDER











ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

« Projet de développement de l'appareil productif »





500 000 € de FEDER





La SAS veut faire progresser la capacité de production de l'usine de 25hl/jour à 30 hl/jour. Elle doit donc procéder à des investissements complémentaires afin de :

- ✓ Moderniser son unité d'embouteillage
- ✓ Optimiser l'alimentation du foyer à bagasse
- √ Faciliter les accès aux cuves par la mise en place de nacelles
- ✓ Développer la production par l'acquisition de deux foudres et de 60 futs de chaines

Un redimensionnement de la station est nécessaire pour le traitement des effluents et eaux usées afin que les rendements épuratoires soient conformes aux prescriptions des installations classées soumises à autorisation.

La partie du projet financé correspond à la STEP. Il s'agit de réaliser un process épuration plus perfectionné par le biais d'une technologie qu'il maitrise déjà.

Ce projet est issu de l'AAP « agro-industrie » Public final :

- ✓ Consommateurs adultes de Guyane et de l'hexagone
- ✓ Commercialisation des produits se fait à travers le réseau des grossistes.











ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

Et bien d'autres projets...









Et Pour en savoir plus

L'ensemble des informations sur le FEDER-FSE 2014-2020, et plus largement sur les programmes européens gérés par la CTG, est consultable sur :

- http://europe-guyane.fr/europe/
- https://www.ctguyane.fr/cat/fonds-europeens/
- https://fr-fr.facebook.com/pg/EuropeEnGuyane/
- @EuropeEnGuyane





